

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande  
publique

Sous matière : Délégation  
de service public

**OBJET :**  
**RAPPORTS DE**  
**L'AUTORITE**  
**DELEGANTE SUR**  
**LE PRIX ET LA**  
**QUALITE DU**  
**SERVICE DE L'EAU**  
**POTABLE ET DE**  
**L'ASSAINISSEMENT**  
**DES EAUX USEES -**  
**ACTIVITES 2013 à**  
**2015**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 27.09.2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 septembre 2016, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier les comptes rendus relatifs aux années 2013 à 2015 présentés par la Lyonnaise des Eaux pour les services publics délégués de production et distribution d'eau potable d'une part, et de collecte et traitement des eaux usées d'autre part.

Il précise que la Commission a examiné les rapports annuels relatifs au prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour les années 2013 à 2015.

Les conclusions de la commission sur ces rapports sont les suivantes :

Concernant la qualité de l'eau, l'eau distribuée est conforme à 100% en 2013, 2014 et 2015 sur le plan physico-chimique et bactériologique comme en attestent les analyses de l'Agence Régionale de Santé.

Sur le plan de la distribution d'eau potable, de la qualité du service rendu aux clients et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, la prestation de la Lyonnaise des Eaux est satisfaisante pour les années 2013 à 2015.

Sur le plan de la relation contractuelle et de la gestion du patrimoine de Castelnaudary, la Ville attend de son concessionnaire /fermier des efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

La Ville reconnaît au concessionnaire /fermier des efforts concernant la présentation du compte rendu annuel et la prise en compte d'une partie des recommandations techniques exprimées par la Ville lors des précédents rapports.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport qu'il présente avec les remarques suivantes formulées par la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

1) Pour le rendement du réseau de distribution d'eau potable :

Le rendement du réseau de distribution, en progression de 71% en 2013 à 74% en 2015 est à améliorer. L'autorité délégante demande au délégataire de prendre les mesures nécessaires pour augmenter les performances, en application de l'avenant 7 eau potable approuvé par la délibération 2013-247 du 8 juillet 2013.

2) Pour l'assainissement :

L'autorité délégante et son délégataire poursuivent leurs actions pour inciter les industriels, artisans et commerçants à installer et entretenir des dispositifs de prétraitement de leurs eaux usées lorsque celles-ci sont plus chargées que des effluents domestiques.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de publier, en application du décret 2015-1820 du 29 décembre 2015, les indicateurs techniques et financiers de l'eau potable et de l'assainissement sur le Système d'Information des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire avec les remarques formulées notamment en ce qui concerne la gestion du patrimoine de Castelnaudary, pour lequel la Ville attend de son concessionnaire/fermier qu'il poursuive ses efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

**RENOUVELLE** sa demande à son fermier concessionnaire de poursuivre les actions visant :

- 1) L'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable.
- 2) L'accompagnement de la Ville pour inciter les clients non domestiques à installer et entretenir des dispositifs de prétraitement adaptés à la qualité de leurs eaux usées

**PRECISE** que les indicateurs techniques et financiers de l'eau potable et de l'assainissement seront publiés sur le Système d'Information des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (SISPEA).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Ampliation faite le :

28 SEP. 2016

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

26 SEP. 2016

Par publication le :

27 SEP. 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016  
N°011-211100763-20160920-2016-254db-DE



Ville de Castelnaudary

**Le service de l'eau potable et de l'assainissement  
Année 2013**

**Rapport annuel de l'autorité délégante sur :  
Le prix et la qualité du service**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux**

## La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, créés par la loi de 1992, ont été confortées par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ces Commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Castelnaudary a été créée par la délibération n°01 du 20 février 2003 du Conseil Municipal. Les membres de la commission actuelle, suite à la délibération n°2014-147 du 5 avril 2014, sont :

| Représentants du Conseil Municipal  | Représentants des usagers  |
|---|--|
| Madame Jacqueline RATABOUIL<br>Madame Hélène THOMAS-DAÏDE<br>Monsieur Giovanni ZAMAI<br>Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET | Madame Nadine VICARIO<br>Monsieur Edgar LLOPIS<br>Monsieur Jacques BONNAFOUS<br>Monsieur Jean TIRAND |

Monsieur Patrick MAUGARD, Maire de Castelnaudary, ou son représentant, préside cette commission.

## Introduction

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 septembre 2016 en Mairie de Castelnaudary, sous la présidence de Madame Jacqueline RATABOUIL et Monsieur François DEMANGEOT, représentant le Maire, afin d'étudier le compte-rendu 2013 présenté par La Lyonnaise des Eaux pour les services délégués de production et distribution publique d'eau potable d'une part, et de collecte et assainissement des eaux usées d'autre part. Ce rapport ne retrace pas les actions en matière d'eaux pluviales, compétence exclusive de la Ville accompagnée par des prestations Lyonnaise des Eaux.

Les comptes rendus 2013 présentés pour les services délégués sur l'eau potable et l'assainissement par la Lyonnaise des Eaux, présentent des éléments difficilement exploitables seuls car trop synthétiques.

Toutefois la présentation ainsi que la qualité de leurs contenus ont été améliorés dès les rapports relatifs à l'année 2006. Les rapports du délégataire, pour l'eau comme pour l'assainissement, s'articulent autour de 4 parties:

- Une présentation du service et une synthèse pour 2013
- Un compte-rendu technique et financier qui décrit l'exécution du service
- Des données comptables
- Des annexes dont un inventaire avec années de mise en service et durées de vie des équipements sur les usines qui constituent les biens de retour.

## Synthèse du service public de l'eau et de l'assainissement

Depuis 1966, le service public de l'eau et celui de l'assainissement collectif ont été délégués par la Ville de Castelnaudary à La Lyonnaise des Eaux.

Territoire desservi : Ville de Castelnaudary

### Les usagers

Le service de la distribution d'eau potable concerne une population d'environ 12 400 habitants, 5 « gros industriels » et une 60<sup>aine</sup> d'industriels, artisans et restaurateurs.

L'accueil au public des Chauriens pour l'eau et l'assainissement est assuré par la Lyonnaise des Eaux le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le zonage du Schéma Directeur d'Assainissement (Mai 2004) définit les usagers concernés par :

- Le service de l'assainissement collectif : ce service public relève de la compétence de la Ville ; 87% des usagers de l'eau, soit environ 10 800 habitants, sont raccordés au système d'assainissement collectif
- Le Service de l'assainissement non collectif ; ce service public (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

### Service public de l'eau potable

- L'eau distribuée est de bonne qualité,
- Le rendement est de 71% en 2013,
- Les équipes de terrain sont disponibles et efficaces.

*Remarque : La ville de Castelnaudary a livré 40 209 m<sup>3</sup> en 2013 à la Commune de Verdun en Lauragais; le débit réservé par décret de 1936 étant de 0,3 L/s soit 9 461 m<sup>3</sup>. Une convention de fourniture d'eau est signée depuis le 5 février 2010. Elle est applicable sur la période 2009/2020.*

### Service public de l'assainissement Collectif

- Le réseau d'eaux usées est à surveiller,
- Les deux stations d'épurations sont performantes,
- Les boues sont compostées à 100%.

*Remarque : La Station d'épuration de Molinier (ville de Castelnaudary) reçoit et traite les eaux usées d'environ 300 habitants situés sur la Commune de Villeneuve-la-Comptal. Une nouvelle convention suite à celle de 1999 a été signée le 29 octobre 2008 par les deux collectivités. Elle est applicable sur la période 2008/2018.*

## Relations contractuelles

Les relations entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux sont régies par deux contrats de délégations de services publics:

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'eau potable  
Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'assainissement

- Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 1991,
- Type : Il s'agit de deux contrats d'affermage avec concession partielle, des ouvrages ayant été réalisés et surtout financés par le délégataire, conformément aux articles 5 des deux contrats.

## Dernières évolutions contractuelles

L'année 2013 a été marquée par la signature de deux avenants:

- L'avenant n°4 sur l'assainissement du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial et l'intégration de la mise aux normes avec augmentation de capacité de la station d'épuration de Molinier,
- L'avenant n°7 sur l'eau potable du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial, des obligations de moyens et des objectifs de performances pour améliorer le rendement.

Deux nouveaux règlements de service, un pour l'eau et un pour l'assainissement ont également été adoptés le 8 juillet 2013.

## Le prix de l'eau de l'assainissement Collectif

Le prix total de l'eau et de l'assainissement sur la base de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :  
120 m<sup>3</sup> est l'assiette fixée réglementairement pour établir une facture type correspondant aux consommations d'une famille type de 4 personnes raccordées à l'assainissement collectif.

|   |  |
|---|--|
| <b>Prix Total TTC sur 120 m<sup>3</sup> Eau et Assainissement</b> | Au 1 <sup>er</sup> /01/2014<br><b>595,07 €</b> |
| Part Eau potable  | 51%  |
| Part Assainissement   | 49%  |

Soit en tarifs unitaires au 1<sup>er</sup> janvier 2014

|   |                              |
|---|------------------------------|
|   | 2014                         |
| <b>Eau potable</b>  | <b>2,525 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe   | 23,94 C/an                   |
| Délégataire / part variable   | 1,4038 €/m <sup>3</sup>      |
| Ville   | 0,42 C/m <sup>3</sup>        |
| Agence de l'eau et état (TVA à 5,5%)  | 0,5016 C/m <sup>3</sup>      |
| <b>Assainissement</b>   | <b>2,434 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe   | 40,48 C/an                   |
| Délégataire / part variable   | 1,3054 €/m <sup>3</sup>      |
| Ville   | 0,42 C/m <sup>3</sup>        |
| Agence de l'eau et état (TVA à 10%)   | 0,3713 C/m <sup>3</sup>      |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup> Eau et assainissement</b><br>Sur la base de 120 m <sup>3</sup> /an | <b>4,959 €/m<sup>3</sup></b> |

## La qualité du service de l'eau potable en 2013

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2013 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre des 2 avenants sur l'eau potable :
  - Avenant n° 5 sur l'eau en janvier 2007 avec amélioration des conditions techniques et financières au profit de la Ville,
  - Avenant n°6 sur l'eau pour le remplacement des branchements plomb.
- Un rendement de réseau de 71%, associé à un Indice Linéaire de Pertes de 6 m<sup>3</sup>/km/j en 2013. Il s'agissait là de résultats décevants contrairement à ce que les années précédentes laissaient augurer
- La négociation, la signature et le lancement de la mise en œuvre de l'avenant n° 7 sur l'eau de juillet 2013 fixant des obligations de moyens et des objectifs de performances

### 2 Ressources en eau et production

Il n'y a pas eu de pollution en 2013 et la qualité de l'eau de la ressource comme de la production a été conforme aux limites de qualité réglementaires. Les consignes exigées par le plan Vigipirate ont été maintenue en 2013 avec en particulier une chloration de l'eau mise en distribution pour atteindre l'exigence de 0,3 mg/l au départ de l'eau et le maintien d'un résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.

### 3 Distribution

Le linéaire total des réseaux (Adduction, transport, distribution) a augmenté de 137,7 km en 2005 à 167 km en 2013 notamment par intégration des nouveaux réseaux (ex : Chemins de Mireval et des Sources en 2006, secteur En Matto en 2007, Parc régional d'activité en 2012) mais aussi suite à la mise à jour des plans qui comptabilise en outre les lignes d'adduction contrairement au linéaire compté jusqu'en 2005.

Le nombre de fuites réparées est le suivant : 127 fuites réparées en 2013 ; respectivement 98, 106, 128, 121, 128, 105, 130 réparées en 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006. Les campagnes de recherche de fuites se poursuivent depuis juillet 2006 pour améliorer le rendement de réseau.

Toutefois, les 24 puis 14 et 58 km de réseau annoncés comme auscultés en 2011, 2012 et 2013 ne semblent pas suffire pour redresser le rendement de réseau et lui permettre d'atteindre 80% comme contractuellement prévu initialement pour fin 2011. La sectorisation est en cours dans le cadre de l'avenant 7 signé en juillet 2013 avec un objectif de rendement à 80% reporté à fin 2016.

L'âge moyen du parc compteurs est de 9,1 ans en 2013. Il était de 13,1 ans en 2007. Ce rajeunissement fait suite à une intensification du renouvellement des compteurs réalisé en partie dans le cadre du remplacement des branchements plomb.



## Qualité de l'eau et contrôles

En 2013, 10 campagnes d'analyses en production ont été réalisées par le délégataire, soit 361 mesures physico chimiques et 26 mesures microbiologiques. 100% conformes, elles n'ont pas de valeur officielle et servent notamment au suivi de la production en usines et en réservoirs.

Seul le contrôle sanitaire systématique réalisé en 2013 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est officiel.

Ce contrôle se résume comme suit :

### Contrôle ARS de conformité en Production

| Analyses sur Ressources et réservoirs | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2013 | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|---------------------------------------|--|----------------------------|---------------------|
| Total                                 | 4<br>Soit<br>-515 mesures physico chimiques<br>-6 mesures microbiologiques   | 100%                       | 100%                |

### Contrôle ARS de conformité en distribution

| Analyse en distribution | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2013  | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|-------------------------|---|----------------------------|---------------------|
| Total                   | 34<br>Soit<br>-862 mesures physico chimiques<br>-204 mesures microbiologiques | 100%                       | 100%                |

## Les chiffres clés du service de l'eau potable

|   | 2011      | 2012      | 2013      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <b>Les Clients</b>  |           |           |           |
| <b>Clients eau au 31/12</b>   |           |           |           |
| <b>Population</b><br>(habitants selon dernière valeur INSEE connue jusqu'en 2009 ; estimation les années suivantes) | 6 037     | 6 004     | 6 006     |
|   | 12 350    | 12 375    | 12 400    |
| <b>Les Volumes</b>  |           |           |           |
| <b>Volumes consommés*</b><br>(m3 sur la période de relève)  | 931 670   | 939 579   | 854 596   |
| <b>Volumes livrés au réseau**</b><br>(en m3 sur la période de relève)   | 1 258 087 | 1 328 651 | 1 205 944 |
| <b>Volumes facturés</b><br>(en m3 sur l'année civile)   | 874 960   | 867 867   | 767 864   |
| <b>Les Contacts</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)  | 6 830     | 5 810     | 5 926     |
| <b>La Ressource</b>   |           |           |           |
| <b>Indice d'avancement de la protection de la ressource</b><br>Champ captant de las Nobios                          | 80%       | 80%       | 80%       |
| Source de Co d'Ensens   | 80%       | 80%       | 80%       |
| Forage de Sainte Marie/Soubiran   | 80%       | 80%       | 80%       |
| <b>La Production</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de points de traitement</b>   | 3         | 3         | 3         |
| <b>Volume annuel produit ***</b>  | 1 293 513 | 1 278 291 | 1 175 844 |
| Dont volume d'eau exporté   | 33 742    | 31 230    | 40 209    |
| <b>Volume d'eau acheté</b>  | 14 834    | 16 267    | 10 451    |
| <b>Volume annuel livré au réseau**</b>  | 1 274 605 | 1 263 328 | 1 146 086 |
| <b>La Distribution</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de réservoirs</b>   | 3         | 3         | 3         |
| <b>Longueur du réseau en m</b><br>(adductions comprises)  | 165 085   | 166 450   | 167 304   |
| <b>Nombre de casses et fuites sur canalisations</b>   | 27        | 33        | 60        |
| <b>Nombre de casses et fuites sur branchements</b>  | 79        | 65        | 67        |
| <b>Nombre d'interruption de service non programmées</b> (par millier d'abonnés)                                     | 4,5       | 5,5       | 10        |
| <b>Le Rendement du réseau de distribution</b>   |           |           |           |
| <b>Rendement</b> (Volumes consommés* sur la période de relève/ Volumes livrés** au réseau sur la période de relève) | 74,1%     | 70,7%     | 70,9%     |
| <b>Soit des pertes**** en m3 de</b>   | 330 000   | 390 000   | 350 000   |
| <b>Qualité de l'eau distribuée</b>  |           |           |           |
| <b>Taux de conformité bactériologique</b>   | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Taux de conformité physico chimique</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Prix du service de l'eau potable (au 01/01/N+1)</b>  |           |           |           |
| <b>Redevances eau Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA, en C/m3 sur 120 m3</b>                                |           | 2,50 C    | 2,52 C    |

\*Volumes consommés = Volumes facturés (Complés) + Volumes estimés (Non comptés)

\*\*Volumes livrés au réseau = Volumes produits + Volumes importés (Eau achetée au SSOcEMN) – Volumes exportés (Eau fournie à Verdun en Lauragais)

\*\*\*Volumes produits = Volumes issus de nos 3 unités de potabilisation (situées à Sainte Marie, Issel, Verdun en Lauragais)

## La qualité du service de l'assainissement collectif en 2013

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2013 a été marquée par :

- La poursuite du suivi des industriels conventionnés et des artisans non équipés d'un système de prétraitement des graisses obligatoire en vue de les inciter à se mettre en conformité avec le règlement d'assainissement
- L'audit pour préparer l'autosurveillance des réseaux
- L'avenant n° 4 de juillet 2013, portant intégration des nouveaux ouvrages et équipements suite à la modernisation de la station de Molinier
- Un linéaire curé hors normes de 2007 à 2012 (33% en 2007, 47% en 2008, 39 % en 2009, 33% en 2010, 26% en 2011 et 2012) avec une baisse depuis 2009, qui semble témoigner au moins pour partie de l'efficacité du suivi des artisans et des industriels. En 2013, il se rapproche des normes avec 14% de taux de curage.
- Des quantités de boues produites en baisse de 25% sur la période 2008/2013 par rapport à la période 2004/2007.

|  | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Boues produites</b> (en Tonnes de matières sèches par an) | 619  | 523  | 447  | 426  | 462  | 443  | 322  | 366  | 345  | 287  | 317  | 325  |

### 2 Collecte et transport des eaux usées

Branchements et raccordements ont été réalisés en liaison avec les programmes immobiliers et il n'y a pas eu de raccordement de nouvelle commune. Le taux de raccordement est de 87%.

Les rejets des industriels ont été contrôlés selon les conventions.

Le linéaire curé se rapproche des normes. Il s'agit là d'un progrès par rapport aux années précédentes. Sont comptés dans ce taux de curage, des tronçons curés plusieurs fois dans l'année dont la canalisation de diamètre 500 à proximité de Molinier.

Ceci est imputable en partie à l'efficacité des actions incitatives de la Ville, épaulée par son délégataire concernant les prétraitements obligatoires des industriels et artisans. Il convient de maintenir un suivi permanent sur ce sujet ; l'objectif principal du curage étant d'éviter tout débordement dans les locaux des usagers.

### 3 L'épuration et le traitement des sous-produits

Les volumes traités avaient diminué entre 2006 et 2007 de l'ordre de 10% après avoir augmenté dans les mêmes proportions entre 2005 et 2006. Entre 2007 et 2008, ils sont repartis à la hausse pour baisser à nouveau sur la période 2009/2013; les variations de volumes semblent suivre autant la pluviométrie que l'évolution des volumes rejetés ; ce en raison du poids des eaux claires parasites.

Les rendements épuratoires sont très satisfaisants ce qui prouve une bonne maîtrise de fonctionnement des stations.

100% des boues produites vont dans une filière agréée de compostage.

### 4 Bilan qualité

En 2013, les 2 stations d'épuration de Castelnaudary, Molinier et Estambigou, sont sous autocontrôle. Cet autocontrôle a montré en 2013 une conformité à 100% des rejets pour Estambigou et Molinier.

Ces résultats sont très satisfaisants.

## Les chiffres clés du service de l'assainissement collectif

|   | 2011      | 2012      | 2013      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <b>Les Clients</b>  |           |           |           |
| <b>Clients assainissement*</b> au 31/12   | 5 258     | 5 221     | 5 215     |
| <b>Population</b> (habitants selon dernière valeur (NSEE connues à N-3 ; estimation les années suivantes) | 12 350    | 12 375    | 12 400    |
| <b>Ratio de raccordement</b> = N client assainissement/N client Eau                                       | 87%       | 87%       | 87%       |
| <b>Les Volumes</b>  |           |           |           |
| <b>Volumes facturés en m3**</b><br>(en m3 sur la période de relève)                                       | 559 151   | 592 852   | 590 926   |
| <b>Volumes traités en m3***</b><br>(en m3 sur l'année civile)   | 1 025 239 | 1 011 622 | 1 061 526 |
| <b>Les contacts</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)  | 6 830     | 5 810     | 5 926     |
| <b>La Collecte</b>  |           |           |           |
| <b>Linéaire en m du réseau au 31/12</b>   | 61 160    | 63 406    | 64 939    |
| <b>Nombre de postes de relèvement</b>   | 2         | 2         | 4         |
| <b>Nombre de déversoirs d'orage</b>   | 11        | 11        | 11        |
| <b>L'Exploitation du réseau</b>   |           |           |           |
| <b>Linéaire de collecteurs curés en m</b>   | 15 840    | 16 260    | 9 008     |
| <b>Nombre de désobstructions d'urgence sur réseau</b> ( hors branchements)                                | 47        | 52        | 57        |
| <b>Taux de curage</b>   | 26%       | 26%       | 14%       |
| <b>Le Traitement</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de stations d'épuration</b>   | 2         | 2         | 2         |
| <b>Capacité théorique de traitement des stations d'épuration</b> (Eq/hab DBO5)                            | 42 500    | 49 500    | 49 500    |
| <b>Volume en m3/jour d'eaux épurées par les stations</b>  | 2 808     | 2 764     | 2 908     |
| <b>Volume en Tonne de matière sèche de boues produites par les stations</b>                               | 287       | 317       | 325       |
| <b>Qualité de l'eau épurée</b>  |           |           |           |
| <b>Taux de conformité sur Molinier</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Taux de conformité sur Estambigou</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Prix du service de l'assainissement</b> (au 01/01/N+1)   |           |           |           |
| <b>Redevances Assainissement Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en €/m3 sur 120 m3</b>          |           | 2,30 €    | 2,43 €    |

\*Dont 139 abonnés de Villeneuve la Comptal raccordés sur Castelnau-dary, confirmé par courrier Lyonnaise du 20/09/2011.

\*\*Volumes facturés = Volumes mesurés aux compteurs d'eau des particuliers et non domestiques et aux débitmètres des industriels si équipés au point de rejet.

\*\*\*Volumes traités = Volumes pris en charges par nos 2 unités de d'épuration (Estambigou et Molinier)

## Conclusion

Sur le plan de la distribution d'eau potable, de la qualité du service rendu aux clients et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, la prestation de La Lyonnaise des Eaux est satisfaisante pour 2013.

Sur le plan de la relation contractuelle et de la gestion du patrimoine de Castelnaudary, la Ville attend de son concessionnaire/fermier de maintenir ses efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

Les priorités restent l'amélioration des performances des réseaux pour l'eau potable. De nouveaux objectifs, associés à des moyens renforcés ainsi qu'à un dispositif de primes et de pénalités permettront d'améliorer les performances par application stricte de l'avenant 7 du 23 juillet 2013.

Le suivi des prétraitements des industriels ainsi que le suivi des boues, des graisses et sous produits, sont prioritaires pour l'assainissement.

Concernant l'ensemble des composantes des coûts de l'eau et de l'assainissement, la Ville attend une plus grande précision et des efforts pédagogiques, lui permettant d'apprécier à sa juste valeur le service rendu.

De plus, la Ville tient à souligner les points positifs suivants :

- Les rapports annuels, présentés par le délégataire pour les activités 2006 à 2013, ont été nettement améliorés par rapport aux précédents,
- Le délégataire a proposé dans son rapport conformément à notre demande
  - L'inventaire des équipements électromécaniques
  - La liste des branchements créés
  - Une synthèse des branchements plomb renouvelés

Des éléments complémentaires ont été fournis lors de réunions techniques avant et après présentation des rapports.

Il va de soi que la Ville compte bien que les remarques positives restent valables pour 2014 et les années suivantes.

Enfin, les avenants de janvier 2007 pour l'eau potable et pour l'assainissement, ont permis des avancées significatives dans les domaines du renouvellement patrimonial, du financement des travaux concessifs et de l'affectation des personnels. Ceux de juillet 2013 permettront d'améliorer et d'adapter les besoins des services aux contraintes réglementaires et de moderniser ces derniers dans l'intérêt général.



Ville de Castelnaudary

**Le service de l'eau potable et de l'assainissement  
Année 2014**

**Rapport annuel de l'autorité délégante sur :  
Le prix et la qualité du service**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux**

## La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, créés par la loi de 1992, ont été confortées par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ces Commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Castelnaudary a été créée par la délibération n°01 du 20 février 2003 du Conseil Municipal. Les membres de la commission actuelle, suite à la délibération n°2014-147 du 5 avril 2014, sont :

| Représentants du Conseil Municipal  | Représentants des usagers  |
|---|--|
| Madame Jacqueline RATABOUIL<br>Madame Hélène THOMAS-DAÏDE<br>Monsieur Giovanni ZAMAI<br>Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET | Madame Nadine VICARIO<br>Monsieur Edgar LLOPIS<br>Monsieur Jacques BONNAFOUS<br>Monsieur Jean TIRAND |

Monsieur Patrick MAUGARD, Maire de Castelnaudary, ou son représentant, préside cette commission.

## Introduction

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 septembre 2016 en Mairie de Castelnaudary, sous la présidence de Madame Jacqueline RATABOUIL et Monsieur François DEMANGEOT, représentant le Maire, afin d'étudier le compte-rendu 2013 présenté par La Lyonnaise des Eaux pour les services délégués de production et distribution publique d'eau potable d'une part, et de collecte et assainissement des eaux usées d'autre part. Ce rapport ne retrace pas les actions en matière d'eaux pluviales, compétence exclusive de la Ville accompagnée par des prestations Lyonnaise des Eaux.

Les comptes rendus 2014 présentés pour les services délégués sur l'eau potable et l'assainissement par la Lyonnaise des Eaux, présentent des éléments difficilement exploitables seuls car trop synthétiques.

Toutefois la présentation ainsi que la qualité de leurs contenus ont été améliorés dès les rapports relatifs à l'année 2006. Les rapports du délégataire, pour l'eau comme pour l'assainissement, s'articulent autour de 4 parties:

- Une présentation du service et une synthèse pour 2014
- Un compte-rendu technique et financier qui décrit l'exécution du service
- Des données comptables
- Des annexes dont un inventaire avec années de mise en service et durées de vie des équipements sur les usines qui constituent les biens de retour.

## Synthèse du service public de l'eau et de l'assainissement

Depuis 1966, le service public de l'eau et celui de l'assainissement collectif ont été délégués par la Ville de Castelnaudary à La Lyonnaise des Eaux.

Territoire desservi : Ville de Castelnaudary

### Les usagers

Le service de la distribution d'eau potable concerne une population d'environ 12 425 habitants, 5 « gros industriels » et une 60<sup>ème</sup> d'industriels, artisans et restaurateurs.

L'accueil au public des Chauriens pour l'eau et l'assainissement est assuré par la Lyonnaise des Eaux le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le zonage du Schéma Directeur d'Assainissement (Mai 2004) définit les usagers concernés par :

- Le service de l'assainissement collectif : ce service public relève de la compétence de la Ville ; 87% des usagers de l'eau, soit environ 10 800 habitants, sont raccordés au système d'assainissement collectif
- Le Service de l'assainissement non collectif ; ce service public (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

### Service public de l'eau potable

- L'eau distribuée est de bonne qualité,
- Le rendement est de 78% en 2014,
- Les équipes de terrain sont disponibles et efficaces.

*Remarque : La ville de Castelnaudary a livré 37 898 m<sup>3</sup> en 2014 à la Commune de Verdun en Lauragais; le débit réservé par décret de 1936 étant de 0,3 L/s soit 9 461 m<sup>3</sup>. Une convention de fourniture d'eau est signée depuis le 5 février 2010. Elle est applicable sur la période 2009/2020.*

### Service public de l'assainissement Collectif

- Le réseau d'eaux usées est à surveiller,
- Les deux stations d'épurations sont performantes,
- Les boues sont compostées à 100%.

*Remarque : La Station d'épuration de Molinier (ville de Castelnaudary) reçoit et traite les eaux usées d'environ 300 habitants situés sur la Commune de Villeneuve-la-Comptal. Une nouvelle convention suite à celle de 1999 a été signée le 29 octobre 2008 par les deux collectivités. Elle est applicable sur la période 2008/2018.*



## Relations contractuelles

Les relations entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux sont régies par deux contrats de délégations de services publics:

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'eau potable

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'assainissement

- Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 1991,
- Type : Il s'agit de deux contrats d'affermage avec concession partielle, des ouvrages ayant été réalisés et surtout financés par le délégataire, conformément aux articles 5 des deux contrats.

## Dernières évolutions contractuelles

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de deux avenants:

- L'avenant n°4 sur l'assainissement du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial et l'intégration de la mise aux normes avec augmentation de capacité de la station d'épuration de Molinier,
- L'avenant n°7 sur l'eau potable du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial, des obligations de moyens et des objectifs de performances pour améliorer le rendement.

Suite aux deux nouveaux règlements de service de l'eau et de l'assainissement, adoptés le 8 juillet 2013, celui de l'assainissement a été complété en juillet 2014 pour instituer les majorations de redevances assainissement en cas de non conformité.

## Le prix de l'eau de l'assainissement Collectif

Le prix total de l'eau et de l'assainissement sur la base de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :  
120 m<sup>3</sup> est l'assiette fixée réglementairement pour établir une facture type correspondant aux consommations d'une famille type de 4 personnes raccordées à l'assainissement collectif.

|   |                             |
|---|-----------------------------|
|   | Au 1 <sup>er</sup> /01/2015 |
| <b>Prix Total TTC sur 120 m<sup>3</sup> Eau et Assainissement</b> | <b>598,99 €</b>             |
| Part Eau potable  | 51%                         |
| Part Assainissement   | 49%                         |

Soit en tarifs unitaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015

|  |                             |
|--|-----------------------------|
|  | 2015                        |
| <b>Eau potable</b>                                     | <b>2,54 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe                                | 24,04 €/an                  |
| Délégataire / part variable                            | 1,4104 €/m <sup>3</sup>     |
| Ville  | 0,42 €/m <sup>3</sup>       |
| Agence de l'eau et état (TVA à 5,5%)                   | 0,5126 €/m <sup>3</sup>     |
| <b>Assainissement</b>                                  | <b>2,45 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe                                | 40,68 €/an                  |
| Délégataire / part variable                            | 1,3117 €/m <sup>3</sup>     |
| Ville  | 0,42 €/m <sup>3</sup>       |
| Agence de l'eau et état (TVA à 10%)                    | 0,3776 €/m <sup>3</sup>     |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup> Eau et assainissement</b> | <b>4,99 €/m<sup>3</sup></b> |
| Sur la base de 120 m <sup>3</sup> /an                  |                             |

## La qualité du service de l'eau potable en 2014

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2014 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre des 2 avenants sur l'eau potable :
  - Avenant n° 5 sur l'eau en janvier 2007 avec amélioration des conditions techniques et financières au profit de la Ville,
  - Avenant n°6 sur l'eau pour le remplacement des branchements plomb.
- Un rendement de réseau de 78%, associé à un Indice Linéaire de Pertes de 4,2 m<sup>3</sup>/km/j en 2014. Il s'agit là de résultats encourageants à confirmer sur le long cours,
- La mise en œuvre de l'avenant n° 7 sur l'eau de juillet 2013 fixant des obligations de moyens et des objectifs de performances.
- Le renouvellement des conduites rue de la Miséricorde (de Dejean à République) et rue des Moulins

### 2 Ressources en eau et production

Il n'y a pas eu de pollution en 2014 et la qualité de l'eau de la ressource comme de la production a été conforme aux limites de qualité réglementaires. Les consignes exigées par le plan Vigipirate ont été maintenue en 2014 avec en particulier une chloration de l'eau mise en distribution pour atteindre l'exigence de 0,3 mg/l au départ de l'eau et le maintien d'un résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.

### 3 Distribution

Le linéaire total des réseaux (Adduction, transport, distribution) a augmenté de 137,7 km en 2005 à 167 km en 2014 notamment par intégration des nouveaux réseaux (ex : Chemins de Mireval et des Sources en 2006, secteur En Matto en 2007, Parc régional d'activité en 2012) mais aussi suite à la mise à jour des plans qui comptabilise en outre les lignes d'adduction contrairement au linéaire compté jusqu'en 2005.

Le nombre de fuites réparées est le suivant : 82 fuites réparées en 2014; respectivement 130, 105, 128, 121, 128, 106, 98, 127 réparées de 2006 à 2013. Les campagnes de recherche de fuites se poursuivent depuis juillet 2006 pour améliorer le rendement de réseau.

Les 24, 14,58 et 23 km de réseau annoncés comme auscultés de 2011 à 2014, associé à la sectorisation, semblent commencer à porter leur fruit pour redresser le rendement de réseau et lui permettre d'atteindre 80% comme contractuellement prévu à fin 2016.

L'âge moyen du parc compteurs est de 8,7 ans en 2014. Il était de 13,1 ans en 2007. Ce rajeunissement fait suite à une intensification du renouvellement des compteurs réalisé en partie dans le cadre du remplacement des branchements plomb.

## 4 Qualité de l'eau et contrôles

### Autocontrôle 2014

4 campagnes d'analyses sur les ressources ont été réalisées par le délégataire, soit 27 mesures physico chimiques et 3 mesures microbiologiques. 100% conformes sans avoir de caractère officiel, elles servent à la surveillance des ressources.

5 campagnes d'analyses en production ont été réalisées par le délégataire, soit 463 mesures physico chimiques et 30 mesures microbiologiques. 100% conformes sans avoir de caractère officiel, elles servent au suivi de la production en usines.

En distribution, le délégataire a réalisé 4 campagnes d'analyses pour son suivi propre, soit 19 mesures physico chimiques et 12 mesures microbiologiques ; 100% conformes sans caractère officiel.

A ces campagnes, s'ajoutent celles du contrôle sanitaire systématique réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur les ressources et réservoirs d'une part, sur le réseau de distribution d'autre part. Seul ce contrôle est officiel.

Ce contrôle officiel se résume comme suit :

### Contrôle ARS 2014 de conformité en Production

| Analyses sur Ressources et réservoirs | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2014 | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|---------------------------------------|--|----------------------------|---------------------|
| Total                                 | 1<br>Soit<br>-188 mesures physico chimiques<br>-2 mesures microbiologiques   | 100%                       | 100%                |

### Contrôle ARS 2014 de conformité en distribution

| Analyse en distribution | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2014  | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|-------------------------|---|----------------------------|---------------------|
| Total                   | 39<br>Soit<br>-894 mesures physico chimiques<br>-234 mesures microbiologiques | 100%                       | 100%                |

## Les chiffres clés du service de l'eau potable

|  | 2012      | 2013      | 2014      |
|--|-----------|-----------|-----------|
| <b>Les Clients</b>   |           |           |           |
| <b>Clients eau au 31/12</b>  | 6 004     | 6 006     | 6 006     |
| <b>Population</b><br>(habitants selon dernière valeur INSEE connue jusqu'en 2009 ; estimation les années suivantes)                                    | 12 375    | 12 400    | 12 425    |
| <b>Les Volumes</b>   |           |           |           |
| <b>Volumes consommés*</b><br>(m3 sur la période de relèvement)   | 939 579   | 854 956   | 867 524   |
| <b>Volumes livrés au réseau**</b><br>(en m3 sur la période de relèvement)  | 1 328 651 | 1 205 944 | 1 114 176 |
| <b>Volumes facturés</b><br>(en m3 sur l'année civile)  | 867 867   | 767 864   | 753 491   |
| <b>Les Contacts</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)   | 5 810     | 5 926     | 7 140     |
| <b>La Ressource</b>  |           |           |           |
| <b>Indice d'avancement de la protection de la ressource</b><br>Champ captant de las Nobios<br>Source de Co d'Ensens<br>Forage de Sainte Marie/Soubiran | 80%       | 80%       | 80%       |
|  | 80%       | 80%       | 80%       |
|  | 80%       | 80%       | 80%       |
| <b>La Production</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de points de traitement</b>  | 3         | 3         | 3         |
| <b>Volume annuel produit ***</b>   | 1 278 291 | 1 175 844 | 1 142 598 |
| Dont volume d'eau exporté  | 31 230    | 40 209    | 37 898    |
| <b>Volume d'eau acheté</b>   | 16 267    | 10 451    | 10 738    |
| <b>Volume annuel livré au réseau**</b>   | 1 263 328 | 1 146 086 | 1 115 438 |
| <b>La Distribution</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de réservoirs</b>  | 3         | 3         | 3         |
| <b>Longueur du réseau en m</b><br>(adductions comprises)   | 166 450   | 167 304   | 167 336   |
| <b>Nombre de casses et fuites sur canalisations</b>  | 33        | 60        | 25        |
| <b>Nombre de casses et fuites sur branchements</b>   | 65        | 67        | 57        |
| <b>Nombre d'interruption de service non programmées</b> (par millier d'abonnés)  | 5,5       | 10        | 4,1       |
| <b>Le Rendement du réseau de distribution</b>  |           |           |           |
| <b>Rendement</b> (Volumes consommés* sur la période de relèvement/ Volumes livrés** au réseau sur la période de relèvement)                            | 70,7%     | 70,9%     | 77,9%     |
| <b>Soit des pertes**** en m3 de</b>  | 390 000   | 350 000   | 250 000   |
| <b>Qualité de l'eau distribuée</b>   |           |           |           |
| <b>Taux de conformité bactériologique</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Taux de conformité physico chimique</b>   | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Prix du service de l'eau potable (au 01/01/N+1)</b>   |           |           |           |
| <b>Redevances eau Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en €/m3 sur 120 m3</b>  | 2,50 €    | 2,52 €    | 2,54 €    |

\*Volumes consommés = Volumes facturés (Comptés) + Volumes estimés (Non comptés)

\*\*Volumes livrés au réseau = Volumes produits + Volumes importés (Eau achetée au SSOcEMN) – Volumes exportés (Eau fournie à Verdun en Lauragais)

\*\*\*Volumes produits = Volumes issus de nos 3 unités de potabilisation (situées à Sainte Marie, Issel, Verdun en Lauragais)

## La qualité du service de l'assainissement collectif en 2014

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2014 a été marquée par :

- La poursuite du suivi des industriels conventionnés et des artisans non équipés d'un système de prétraitement des graisses obligatoire en vue de les inciter à se mettre en conformité avec le règlement d'assainissement
- La mise en œuvre de l'auto surveillance des réseaux
- L'instauration des majorations de redevances assainissement en cas de non-conformité en juillet 2014 dans le règlement de service assainissement.
- Un linéaire curé de 10% en 2014, dans les normes ; 14% en 2013 après une période hors normes de 2007 à 2012 (de 26 à 47% selon les années) semblant témoigner pour partie de l'efficacité du suivi des artisans et des industriels.
- Des quantités de boues produites en baisse de 25% sur la période 2008/2014 par rapport à la période 2004/2007

|  | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Boues produites</b> (en Tonnes de matières sèches par an) | 447  | 426  | 462  | 443  | 322  | 366  | 345  | 287  | 317  | 325  | 357  |

- La poursuite du programme d'assainissement des quartiers
- La création d'un réseau supplémentaire sur la portion de Jean Durand située entre Clément Ader et Pompidou.

### 2 Collecte et transport des eaux usées

Branchements et raccordements ont été réalisés en liaison avec les programmes immobiliers et il n'y a pas eu de raccordement de nouvelle commune. Le taux de raccordement est de 87%.

Les rejets des industriels ont été contrôlés selon les conventions.

Le linéaire curé se rapproche des normes. Il s'agit là d'un progrès par rapport aux années précédentes. Sont comptés dans ce taux de curage, des tronçons curés plusieurs fois dans l'année dont la canalisation de diamètre 500 à proximité de Molinier.

Ceci est imputable en partie à l'efficacité des actions incitatives de la Ville, épaulée par son délégataire concernant les prétraitements obligatoires des industriels et artisans. Il convient de maintenir un suivi permanent sur ce sujet ; l'objectif principal du curage étant d'éviter tout débordement dans les locaux des usagers.

### 3 L'épuration et le traitement des sous-produits

Les volumes traités avaient diminué entre 2006 et 2007 de l'ordre de 10% après avoir augmenté dans les mêmes proportions entre 2005 et 2006. Entre 2007 et 2008, ils sont repartis à la hausse pour baisser à nouveau sur la période 2009/2013 et progresser en 2014. Les variations de volumes semblent suivre autant la pluviométrie que l'évolution des volumes rejetés ; ce en raison du poids des eaux claires parasites.

Les rendements épuratoires sont très satisfaisants ce qui prouve une bonne maîtrise de fonctionnement des stations.

100% des boues produites vont dans une filière agréée de compostage.

### 4 Bilan qualité



En 2014, les 2 stations d'épuration de Castelnaudary, Molinier et Estambigou, sont sous autocontrôle. Cet autocontrôle a montré en 2014 une conformité à 100% des rejets pour Estambigou et Molinier. Ces résultats sont très satisfaisants.

## Les chiffres clés du service de l'assainissement collectif

|   | 2012      | 2013      | 2014      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <b>Les Clients</b>  |           |           |           |
| <b>Clients assainissement*</b> au 31/12   | 5 221     | 5 215     | 5 313     |
| <b>Population</b> (habitants selon dernière valeur INSEE connues à N-3 ; estimation les années suivantes) | 12 375    | 12 400    | 12 425    |
| <b>Ratio de raccordement</b> = N client assainissement/N client Eau                                       | 87%       | 87%       | 88%       |
| <b>Les Volumes</b>  |           |           |           |
| <b>Volumes facturés en m3**</b><br>(en m3 sur la période de relèvement)                                   | 592 852   | 590 926   | 604 335   |
| <b>Volumes traités en m3***</b><br>(en m3 sur l'année civile)   | 1 011 622 | 1 061 526 | 1 175 459 |
| <b>Les contacts</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)  | 5 810     | 5 926     | 7 140     |
| <b>La Collecte</b>  |           |           |           |
| <b>Linéaire en m du réseau au 31/12</b>   | 63 406    | 64 939    | 64 992    |
| <b>Nombre de postes de relèvement</b>   | 2         | 4         | 4         |
| <b>Nombre de déversoirs d'orage</b>   | 11        | 11        | 11        |
| <b>L'Exploitation du réseau</b>   |           |           |           |
| <b>Linéaire de collecteurs curés en m</b>   | 16 260    | 9 008     | 6 248     |
| <b>Nombre de désobstructions d'urgence sur réseau</b> (hors branchements)                                 | 52        | 57        | 62        |
| <b>Taux de curage</b>   | 26%       | 14%       | 7%        |
| <b>Le Traitement</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de stations d'épuration</b>   | 2         | 2         | 2         |
| <b>Capacité théorique de traitement des stations d'épuration</b> (Eq/hab DBO5)                            | 49 500    | 49 500    | 49 500    |
| <b>Volume en m3/jour d'eaux épurées par les stations</b>  | 2 764     | 2 908     | 3 220     |
| <b>Volume en Tonne de matière sèche de boues produites par les stations</b>                               | 317       | 325       | 357       |
| <b>Qualité de l'eau épurée</b>  |           |           |           |
| <b>Taux de conformité sur Molinier</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Taux de conformité sur Estambigou</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Prix du service de l'assainissement (au 01/01/N+1)</b>   |           |           |           |
| <b>Redevances Assainissement Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA, en €/m3 sur 120 m3</b>           | 2,30 €    | 2,43 €    | 2,45 €    |

\* Dont 139 abonnés de Villeneuve la Comptal raccordés sur Castelnaudary, confirmé par courrier Lyonnaise du 20/09/2011.

\*\*Volumes facturés = Volumes mesurés aux compteurs d'eau des particuliers et non domestiques et aux débitmètres des industriels si équipés au point de rejet.

\*\*\*Volumes traités = Volumes pris en charges par nos 2 unités de d'épuration (Estambigou et Molinier)

## Conclusion

Sur le plan de la distribution d'eau potable, de la qualité du service rendu aux clients et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, la prestation de La Lyonnaise des Eaux est satisfaisante pour 2014.

Sur le plan de la relation contractuelle et de la gestion du patrimoine de Castelnaudary, la Ville attend de son concessionnaire/fermier de maintenir ses efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

Les priorités restent l'amélioration des performances des réseaux pour l'eau potable. De nouveaux objectifs, associés à des moyens renforcés ainsi qu'à un dispositif de primes et de pénalités permettront d'améliorer les performances par application stricte de l'avenant 7 du 23 juillet 2013.

Le suivi des prétraitements des industriels ainsi que le suivi des boues, des graisses et sous produits, sont prioritaires pour l'assainissement.

Concernant l'ensemble des composantes des coûts de l'eau et de l'assainissement, la Ville attend une plus grande précision et des efforts pédagogiques, lui permettant d'apprécier à sa juste valeur le service rendu.

De plus, la Ville tient à souligner les points positifs suivants :

- Les rapports annuels, présentés par le délégataire pour les activités 2006 à 2014, ont été nettement améliorés par rapport aux précédents,
- Le délégataire a proposé dans son rapport conformément à notre demande
  - L'inventaire des équipements électromécaniques
  - La liste des branchements créés
  - Une synthèse des branchements plomb renouvelés

Des éléments complémentaires ont été fournis lors de réunions techniques avant et après présentation des rapports.

Il va de soi que la Ville compte bien que les remarques positives restent valables pour 2015 et les années suivantes.

Enfin, les avenants de janvier 2007 pour l'eau potable et pour l'assainissement, ont permis des avancées significatives dans les domaines du renouvellement patrimonial, du financement des travaux concessifs et de l'affectation des personnels. Ceux de juillet 2013 permettront d'améliorer et d'adapter les besoins des services aux contraintes réglementaires et de moderniser ces derniers dans l'intérêt général.





Ville de Castelnaudary

**Le service de l'eau potable et de l'assainissement  
Année 2015**

**Rapport annuel de l'autorité délégante sur :  
Le prix et la qualité du service**

**Commission Consultative des Services Publics Locaux**

## La Commission Consultative des Services Publics Locaux

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux, créés par la loi de 1992, ont été confortées par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ces Commissions ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de Castelnaudary a été créée par la délibération n°01 du 20 février 2003 du Conseil Municipal. Les membres de la commission actuelle, suite à la délibération n°2014-147 du 5 avril 2014, sont :

| Représentants du Conseil Municipal  | Représentants des usagers  |
|---|--|
| Madame Jacqueline RATABOUIL<br>Madame Hélène THOMAS-DAÏDE<br>Monsieur Giovanni ZAMAI<br>Monsieur Jean-François VERONIN-MASSET | Madame Nadine VICARIO<br>Monsieur Edgar LLOPIS<br>Monsieur Jacques BONNAFOUS<br>Monsieur Jean TIRAND |

Monsieur Patrick MAUGARD, Maire de Castelnaudary, ou son représentant, préside cette commission.

## Introduction

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 19 septembre 2016 en Mairie de Castelnaudary, sous la présidence de Madame Jacqueline RATABOUIL et Monsieur François DEMANGEOT, représentant le Maire, afin d'étudier le compte-rendu 2015 présenté par La Lyonnaise des Eaux pour les services délégués de production et distribution publique d'eau potable d'une part, et de collecte et assainissement des eaux usées d'autre part. Ce rapport ne retrace pas les actions en matière d'eaux pluviales, compétence exclusive de la Ville accompagnée par des prestations Lyonnaise des Eaux.

Les compte-rendus 2015 présentés pour les services délégués sur l'eau potable et l'assainissement par la Lyonnaise des Eaux, présentent des éléments difficilement exploitables seuls car trop synthétiques.

Toutefois la présentation ainsi que la qualité de leurs contenus ont été améliorés dès les rapports relatifs à l'année 2006. Les rapports du délégataire, pour l'eau comme pour l'assainissement, s'articulent autour de 4 parties:

- Une présentation du service et une synthèse
- Un compte-rendu technique et financier qui décrit l'exécution du service
- Des données comptables
- Des annexes dont un inventaire avec années de mise en service et durées de vie des équipements sur les usines qui constituent les biens de retour.

## Synthèse du service public de l'eau et de l'assainissement

Depuis 1966, le service public de l'eau et celui de l'assainissement collectif ont été délégués par la Ville de Castelnaudary à La Lyonnaise des Eaux.

Territoire desservi : Ville de Castelnaudary

### Les usagers

Le service de la distribution d'eau potable concerne une population d'environ 12 450 habitants en 2015, 5 « gros industriels » et une 60<sup>ème</sup> d'industriels, artisans et restaurateurs.

L'accueil au public des Chauriens pour l'eau et l'assainissement est assuré par la Lyonnaise des Eaux le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le zonage du Schéma Directeur d'Assainissement (Mai 2004) définit les usagers concernés par :

- Le service de l'assainissement collectif : ce service public relève de la compétence de la Ville ; 89% des usagers de l'eau, soit environ 11 000 habitants, sont raccordés au système d'assainissement collectif
- Le Service de l'assainissement non collectif ; ce service public (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

### Service public de l'eau potable

- L'eau distribuée est de bonne qualité,
- Le rendement est de 74% en 2015,
- Les équipes de terrain sont disponibles et efficaces.

*Remarque : La ville de Castelnaudary a livré 38 264 m<sup>3</sup> en 2015 à la Commune de Verdun en Lauragais; le débit réservé par décret de 1936 étant de 0,3 L/s soit 9 461 m<sup>3</sup>. Une convention de fourniture d'eau est signée depuis le 5 février 2010. Elle est applicable sur la période 2009/2020.*

### Service public de l'assainissement Collectif

- Le réseau d'eaux usées est à surveiller,
- Les deux stations d'épurations sont performantes,
- Les boues sont compostées à 100%.

*Remarque : La Station d'épuration de Molinier (ville de Castelnaudary) reçoit et traite les eaux usées d'environ 300 habitants situés sur la Commune de Villeneuve-la-Comptal. Une nouvelle convention suite à celle de 1999 a été signée le 29 octobre 2008 par les deux collectivités. Elle est applicable sur la période 2008/2018.*

## Relations contractuelles

Les relations entre la Ville et la Lyonnaise des Eaux sont régies par deux contrats de délégations de services publics:

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'eau potable

Contrat « d'affermage concessif » du service public de l'assainissement

- Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 1991,
- Type : Il s'agit de deux contrats d'affermage avec concession partielle, des ouvrages ayant été réalisés et surtout financés par le délégataire, conformément aux articles 5 des deux contrats.

## Dernières évolutions contractuelles

L'année 2013 a été marquée par la signature de deux avenants:

- L'avenant n°4 sur l'assainissement du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial et l'intégration de la mise aux normes avec augmentation de capacité de la station d'épuration de Molinier,
- L'avenant n°7 sur l'eau potable du 23 juillet 2013 concerne le renouvellement patrimonial, des obligations de moyens et des objectifs de performances pour améliorer le rendement

Deux nouveaux règlements de service, un pour l'eau et un pour l'assainissement ont également été adoptés le 8 juillet 2013.

## Le prix de l'eau de l'assainissement Collectif

Le prix total de l'eau et de l'assainissement sur la base de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N+1 :  
120 m<sup>3</sup> est l'assiette fixée réglementairement pour établir une facture type correspondant aux consommations d'une famille type de 4 personnes raccordées à l'assainissement collectif.

|   | 1 <sup>er</sup> /01/2014 | 1 <sup>er</sup> /01/2015 | 1 <sup>er</sup> /01/2016 |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Prix Total TTC sur 120 m<sup>3</sup> Eau et Assainissement</b> | <b>595,07 €</b>          | <b>598,99 €</b>          | <b>600,78 €</b>          |
| Part Eau potable  | 51%                      | 51%                      | 51%                      |
| Part Assainissement   | 49%                      | 49%                      | 49%                      |

Soit en tarifs unitaires au 1<sup>er</sup> janvier d'une année donnée

|   | 2014                         | 2015                        | 2016                         |
|---|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <b>Eau potable</b>  | <b>2,525 €/m<sup>3</sup></b> | <b>2,54 €/m<sup>3</sup></b> | <b>2,539 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe   | 23,94 €/an                   | 24,04 €/an                  | 24,14 €/an                   |
| Délégataire / part variable   | 1,4038 €/m <sup>3</sup>      | 1,4104 €/m <sup>3</sup>     | 1,4158 €/m <sup>3</sup>      |
| Ville   | 0,42 €/m <sup>3</sup>        | 0,42 €/m <sup>3</sup>       | 0,42 €/m <sup>3</sup>        |
| Agence de l'eau et état (TVA à 5,5%)  | 0,5016 €/m <sup>3</sup>      | 0,5126 €/m <sup>3</sup>     | 0,5024 €/m <sup>3</sup>      |
| <b>Assainissement</b>   | <b>2,434 €/m<sup>3</sup></b> | <b>2,45 €/m<sup>3</sup></b> | <b>2,467 €/m<sup>3</sup></b> |
| Délégataire / part fixe   | 40,48 €/an                   | 40,68 €/an                  | 40,98 €/an                   |
| Délégataire / part variable   | 1,3054 €/m <sup>3</sup>      | 1,3117 €/m <sup>3</sup>     | 1,3214 €/m <sup>3</sup>      |
| Ville   | 0,42 €/m <sup>3</sup>        | 0,42 €/m <sup>3</sup>       | 0,42 €/m <sup>3</sup>        |
| Agence de l'eau et état (TVA à 10%)   | 0,3713 €/m <sup>3</sup>      | 0,3776 €/m <sup>3</sup>     | 0,3843 €/m <sup>3</sup>      |
| <b>Prix TTC au m<sup>3</sup> Eau et assainissement</b><br>Sur la base de 120 m <sup>3</sup> /an | <b>4,959 €/m<sup>3</sup></b> | <b>4,99 €/m<sup>3</sup></b> | <b>5,01 €/m<sup>3</sup></b>  |

## La qualité du service de l'eau potable en 2015

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2015 a été marquée par :

- La poursuite de la mise en œuvre des 2 avenants sur l'eau potable :
  - Avenant n° 5 sur l'eau en janvier 2007 avec amélioration des conditions techniques et financières au profit de la Ville,
  - Avenant n°6 sur l'eau pour le remplacement des branchements plomb.
- Un rendement de réseau de 74%, associé à un Indice Linéaire de Pertes de 4,9 m3/km/j en 2015. Résultat en retrait par rapport à 2014.
- La mise en œuvre de l'avenant n° 7 sur l'eau de juillet 2013 fixant des obligations de moyens et des objectifs de performances et programmant la suppression progressive des dégressivités dès 2017.
- Le renouvellement de nuit de 10 vannes sur la rue Frédéric Mistral
- Le renouvellement des conduites avenue des Pyrénées et chemin Saint Roch

### 2 Ressources en eau et production

Il n'y a pas eu de pollution en 2015 et la qualité de l'eau de la ressource comme de la production a été conforme aux limites de qualité réglementaires. Les consignes exigées par le plan Vigipirate ont été maintenues avec en particulier une chloration de l'eau mise en distribution pour atteindre l'exigence de 0,3 mg/l au départ de l'eau et le maintien d'un résiduel de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution.

### 3 Distribution

Le linéaire total des réseaux (Adduction, transport, distribution) a augmenté de 137,7 km en 2005 à 167,7 km en 2015 notamment par intégration des nouveaux réseaux (ex : Chemins de Mireval et des Sources en 2006, secteur En Matto en 2007, Parc régional d'activité en 2012) mais aussi suite à la mise à jour des plans qui comptabilise en outre les lignes d'adduction contrairement au linéaire compté jusqu'en 2005.

Les campagnes de recherche de fuites se poursuivent depuis juillet 2006 pour améliorer le rendement de réseau et le nombre de fuites réparées est le suivant :

|                                      | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Fuites sur conduites et branchements | 130  | 105  | 128  | 121  | 128  | 106  | 98   | 127  | 82   | 77   |

Toutefois, les 24, 14, 58, 23 et 77 km de réseau annoncés comme auscultés de 2011 à 2015 ne semblent pas suffire pour redresser le rendement de réseau et lui permettre d'atteindre 80% comme contractuellement prévu initialement pour fin 2011. La sectorisation est en cours dans le cadre de l'avenant 7 signé en juillet 2013 avec un objectif de rendement à 80% reporté à fin 2016.

L'âge moyen du parc compteurs est de 8,7 ans en 2014 et 9,2 ans en 2015. Il était de 13,1 ans en 2007. Ce rajeunissement fait suite à une intensification du renouvellement des compteurs réalisé en partie dans le cadre du remplacement des branchements plomb.

## 4 Qualité de l'eau et contrôles

### Autocontrôle 2015

2 campagnes d'analyses sur les ressources ont été réalisées par le délégataire, soit 15 mesures physico chimiques sans mesures microbiologiques. 100% conformes sans avoir de caractère officiel, elles servent à la surveillance des ressources.

10 campagnes d'analyses en production ont été réalisées par le délégataire. 100% conformes aux limites sans avoir de caractère officiel, elles servent au suivi de la production en usines.

En distribution, pas de donnée fournie concernant le nombre de campagne d'analyse réalisées par le délégataire pour son suivi propre, ni nombre de mesures physico chimiques et mesures microbiologiques ; sans caractère officiel.

A ces campagnes, s'ajoutent celles du contrôle sanitaire systématique réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), sur les ressources et réservoirs d'une part, sur le réseau de distribution d'autre part. Seul ce contrôle est officiel.

Ce contrôle officiel se résume comme suit :

### Contrôle ARS 2015 de conformité en Production

| Analyses sur Ressources et réservoirs | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2015  | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|---------------------------------------|---|----------------------------|---------------------|
| Total                                 | 2<br>Soit<br>-1372 ? mesures physico chimiques<br>-4 mesures microbiologiques | 100%                       | 100%                |

### Contrôle ARS 2015 de conformité en distribution

| Analyse en distribution | Nombre de campagnes d'analyses physico chimiques et microbiologiques en 2015  | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|-------------------------|---|----------------------------|---------------------|
| Total                   | 30<br>Soit<br>-428 mesures physico chimiques<br>-180 mesures microbiologiques | 100%                       | 100%                |

## Les chiffres clés du service de l'eau potable

|  | 2013      | 2014      | 2015      |
|--|-----------|-----------|-----------|
| <b>Les Clients</b>   |           |           |           |
| <b>Clients eau au 31/12</b>  | 6 006     | 6 006     | 6 003     |
| <b>Population</b><br>(habitants selon dernière valeur INSEE connue jusqu'en 2009 ; estimation les années suivantes)                                    | 12 400    | 12 425    | 12 450    |
| <b>Les Volumes</b>   |           |           |           |
| <b>Volumes consommés*</b><br>(m3 sur la période de relève)   | 854 596   | 867 524   | 817 526   |
| <b>Volumes livrés au réseau**</b><br>(en m3 sur la période de relève)  | 1 205 944 | 1 114 176 | 1 106 891 |
| <b>Volumes facturés</b><br>(en m3 sur l'année civile)  | 767 864   | 753 491   | 760 984   |
| <b>Les Contacts</b>  |           |           |           |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)   | 5 926     | 7 140     | 6300      |
| <b>La Ressource</b>  |           |           |           |
| <b>Indice d'avancement de la protection de la ressource</b><br>Champ captant de las Nobios<br>Source de Co d'Ensens<br>Forage de Sainte Marie/Soubiran | 80%       | 80%       | 80%       |
|  | 80%       | 80%       | 80%       |
|  | 80%       | 80%       | 80%       |
| <b>La Production</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de points de traitement</b>  | 3         | 3         | 3         |
| <b>Volume annuel produit ***</b>   | 1 175 844 | 1 142 598 | 1 124 099 |
| <b>Dont volume d'eau exporté</b>   | 40 209    | 37 898    | 38 264    |
| <b>Volume d'eau acheté</b>   | 10 451    | 10 738    | 8 472     |
| <b>Volume annuel livré au réseau**</b>   | 1 146 086 | 1 115 438 | 1 094 307 |
| <b>La Distribution</b>   |           |           |           |
| <b>Nombre de réservoirs</b>  | 3         | 3         | 3         |
| <b>Longueur du réseau en m</b><br>(adductions comprises)   | 167 304   | 167 336   | 167 770   |
| <b>Nombre de casses et fuites sur canalisations</b>  | 60        | 25        | 45        |
| <b>Nombre de casses et fuites sur branchements</b>   | 67        | 57        | 32        |
| <b>Nombre d'interruption de service non programmées</b> (par millier d'abonnés)  | 10        | 4,1       | 7,5       |
| <b>Le Rendement du réseau de distribution</b>  |           |           |           |
| <b>Rendement</b> (Volumes consommés* sur la période de relève/ Volumes livrés** au réseau sur la période de relève)                                    | 70,9%     | 77,9%     | 73,9%     |
| <b>Soit des pertes**** en m3 de</b>  | 350 000   | 250 000   | 290 000   |
| <b>Qualité de l'eau distribuée</b>   |           |           |           |
| <b>Taux de conformité bactériologique</b>  | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Taux de conformité physico chimique</b>   | 100%      | 100%      | 100%      |
| <b>Prix du service de l'eau potable (au 01/01/N+1)</b>   |           |           |           |
| <b>Redevances eau Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en €/m3 sur 120 m3</b>  | 2,52 €    | 2,54 €    | 2,54 €    |

\*Volumes consommés = Volumes facturés (Comptés) + Volumes estimés (Non comptés)

\*\*Volumes livrés au réseau = Volumes produits + Volumes importés (Eau achetée au SSOcEMN) – Volumes exportés (Eau fournie à Verdun en Lauragais)

\*\*\*Volumes produits = Volumes issus de nos 3 unités de potabilisation (situées à Sainte Marie, Issel, Verdun en Lauragais)

## La qualité du service de l'assainissement collectif en 2015

### 1 Les faits marquants de l'année

L'année 2015 a été marquée par :

- La poursuite du suivi des industriels conventionnés et des artisans non équipés d'un système de prétraitement des graisses obligatoire en vue de les inciter à se mettre en conformité avec le règlement d'assainissement
- l'autosurveillance des réseaux
- Un linéaire curé de 6% en 2015, dans les normes comme en 2014 après une période hors normes de 2007 à 2012 (de 26 à 47% selon les années) semblant témoigner pour partie de l'efficacité du suivi des artisans et des industriels.
- Des quantités de boues produites en baisse de 25% sur la période 2008/2015 par rapport à la période 2004/2007

|  | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Boues produites</b> (en Tonnes de matières sèches par an) | 447  | 426  | 462  | 443  | 322  | 366  | 345  | 287  | 317  | 325  | 357  | 322  |

- La poursuite du programme d'assainissement des quartiers
- Le renouvellement d'une conduite chemin du Président et la réhabilitation du réseau d'assainissement au nord du centre commercial des Fontanilles

### 2 Collecte et transport des eaux usées

Branchements et raccordements ont été réalisés en liaison avec les programmes immobiliers et il n'y a pas eu de raccordement de nouvelle commune. Le taux de raccordement est de 89%.

Les rejets des industriels ont été contrôlés selon les conventions.

Le linéaire curé devient normal. Il s'agit là d'un progrès par rapport aux années précédentes. Sont comptés dans ce taux de curage, des tronçons curés plusieurs fois dans l'année dont la canalisation de diamètre 500 à proximité de Molinier.

Ceci est imputable en partie à l'efficacité des actions incitatives de la Ville, épaulée par son délégataire concernant les prétraitements obligatoires des industriels et artisans. Il convient de maintenir un suivi permanent sur ce sujet ; l'objectif principal du curage étant d'éviter tout débordement dans les locaux des usagers.

### 3 L'épuration et les boues

Les volumes traités avaient diminué entre 2006 et 2007 de l'ordre de 10% après avoir augmenté dans les mêmes proportions entre 2005 et 2006. Entre 2007 et 2008, ils sont repartis à la hausse pour baisser à nouveau sur la période 2009/2015; les variations de volumes semblent suivre autant la pluviométrie que l'évolution des volumes rejetés ; ce en raison du poids des eaux claires parasites.

Les rendements épuratoires sont très satisfaisants ce qui prouve une bonne maîtrise de fonctionnement des stations.

100% des boues produites vont dans une filière agréée de compostage.

### 4 Bilan qualité

En 2015, les 2 stations d'épuration de Castelnaudary, Molinier et Estambigou, sont sous autocontrôle. Cet autocontrôle a montré une conformité à 100% des rejets pour Estambigou et Molinier. Ces résultats sont très satisfaisants.



## Les chiffres clés du service de l'assainissement collectif

|   | 2013      | 2014      | 2015    |
|---|-----------|-----------|---------|
| <b>Les Clients</b>  |           |           |         |
| <b>Clients assainissement*</b> au 31/12   | 5 215     | 5 313     | 5 357   |
| <b>Population</b> (habitants selon dernière valeur INSEE connues à N-3 ; estimation les années suivantes) | 12 400    | 12 425    | 12 450  |
| <b>Ratio de raccordement</b> = N client assainissement/N client Eau                                       | 87%       | 88%       | 89%     |
| <b>Les Volumes</b>  |           |           |         |
| <b>Volumes facturés en m3**</b><br>(en m3 sur la période de relève)                                       | 590 926   | 604 335   | 634 248 |
| <b>Volumes traités en m3***</b><br>(en m3 sur l'année civile)   | 1 061 526 | 1 175 459 | 920 660 |
| <b>Les contacts</b>   |           |           |         |
| <b>Nombre de contacts avec les clients</b> (eau et assainissement)  | 5 926     | 7 140     | 6300    |
| <b>La Collecte</b>  |           |           |         |
| <b>Linéaire en m du réseau au 31/12</b>   | 64 939    | 64 992    | 66 259  |
| <b>Nombre de postes de relèvement</b>   | 4         | 4         | 4       |
| <b>Nombre de déversoirs d'orage</b>   | 11        | 12        | 12      |
| <b>L'Exploitation du réseau</b>   |           |           |         |
| <b>Linéaire de collecteurs curés en m</b>   | 9 008     | 6 248     | 6 213   |
| <b>Nombre de désobstructions d'urgence sur réseau</b> ( hors branchements)                                | 57        | 62        | 62      |
| <b>Taux de curage</b>   | 14%       | 7%        | 6%      |
| <b>Le Traitement</b>  |           |           |         |
| <b>Nombre de stations d'épuration</b>   | 2         | 2         | 2       |
| <b>Capacité théorique de traitement des stations d'épuration</b> (Eq/hab DBO5)                            | 49 500    | 49 500    | 49 500  |
| <b>Volume en m3/jour d'eaux épurées par les stations</b>  | 2 908     | 3 220     | 2 520   |
| <b>Volume en Tonne de matière sèche de boues produites par les stations</b>                               | 325       | 357       | 322     |
| <b>Qualité de l'eau épurée</b>  |           |           |         |
| <b>Taux de conformité sur Molinier</b>  | 100%      | 100%      | 100%    |
| <b>Taux de conformité sur Estambigou</b>  | 100%      | 100%      | 100%    |
| <b>Prix du service de l'assainissement (au 01/01/N+1)</b>   |           |           |         |
| <b>Redevances Assainissement Ville, délégataire, agence de l'eau et TVA , en C/m3 sur 120 m3</b>          | 2,43 €    | 2,45€     | 2,45 €  |

\*Dont 139 abonnés de Villeneuve la Comptal raccordés sur Castelnaudary, confirmé par courrier Lyonnaise du 20/09/2011.

\*\*Volumes facturés = Volumes mesurés aux compteurs d'eau des particuliers et non domestiques et aux débitmètres des industriels si équipés au point de rejet.

\*\*\*Volumes traités = Volumes pris en charges par nos 2 unités de d'épuration (Estambigou et Molinier)

## Conclusion

Sur le plan de la distribution d'eau potable, de la qualité du service rendu aux clients et de l'efficacité de l'épuration des eaux usées, la prestation de La Lyonnaise des Eaux est satisfaisante pour 2015.

Sur le plan de la relation contractuelle et de la gestion du patrimoine de Castelnaudary, la Ville attend de son concessionnaire/fermier de maintenir ses efforts de lisibilité et de gestionnaire pour préserver un patrimoine communal durable et réaliser des économies de gestion.

Les priorités restent l'amélioration des performances des réseaux pour l'eau potable. Les objectifs, associés à des moyens renforcés et à un dispositif de primes et de pénalités permettront d'améliorer les performances par application stricte de l'avenant 7 du 23 juillet 2013.

Le suivi des prétraitements des industriels ainsi que le suivi des boues, des graisses et sous-produits, sont prioritaires pour l'assainissement.

Concernant l'ensemble des composantes des coûts de l'eau et de l'assainissement, la Ville attend une plus grande précision et des efforts pédagogiques, lui permettant d'apprécier à sa juste valeur le service rendu.

De plus, la Ville tient à souligner les points positifs suivants :

- Les rapports annuels, présentés par le délégataire pour les activités 2006 à 2015, ont été nettement améliorés par rapport aux précédents,
- Le délégataire a proposé dans son rapport conformément à notre demande
  - L'inventaire des équipements électromécaniques
  - La liste des branchements créés
  - Une synthèse des branchements plomb renouvelés

Des éléments complémentaires ont été fournis lors de réunions techniques avant et après présentation des rapports.

Il va de soi que la Ville compte bien que les remarques positives restent valables pour 2016 et les années suivantes.

Enfin, les avenants de janvier 2007 pour l'eau potable et pour l'assainissement, ont permis des avancées significatives dans les domaines du renouvellement patrimonial, du financement des travaux concessifs et de l'affectation des personnels. Ceux de juillet 2013 permettront d'améliorer et d'adapter les besoins des services aux contraintes réglementaires et de moderniser ces derniers dans l'intérêt général.